

deux Grenettes et tout l'espace qui s'étend depuis la rue Mercière jusqu'à Ainay. Aussi l'inondation ne pouvait pas de ce côté-là renverser les murailles que toute cette partie de ville mettait à couvert des débordements de ces deux rivières. Enfin nous avons vu de nos jours une partie de cet ancien canal sur lequel l'hôtel de ville a été bâti. Et c'était avant l'an 1646 le lieu où l'on s'exerçait à tirer à l'arquebuse.

« Gomme l'an 1462 la ville fit des procédures contre le cardinal de Bourbon pour les fossés de la Lanterne où elle avait droit de pêche. Ce qui fait voir que ce devait être encore alors une partie de l'ancien canal, puisqu'il y avait du poisson. »

Dans la dissertation VI, page 36, Ménéstrier ajoute : « On voit encore aujourd'hui dans les caves de plusieurs maisons bâties sur la côte Saint-André ou Saint-Sebastien des souterrains, des voûtes et des restes de canaux... dont les eaux après avoir été employées à divers usages, se déchargeaient dans le canal des Terreaux qui *n'a jamais été le fossé de la ville*, qui était plus haut au quartier du Griffon dans le Petit-Forez devant la chapelle de Saint-Marcel, l'église delà Déserte et la rue Saint-Vincent, puisque les portes de la ville de ce côté s'appelaient *Porte du Griffon et Saint-Marcel*. La porte de la Lanterne et la porte de la Pêcherie qui étaient proches la Feuillée sont nommées *fausses portes* parce qu'elles ne servaient que pour aller à ce canal et n'étaient pas portes de ville. »

*Aucune des raisons données par le Père Ménéstrier n'implique l'existence d'un canal navigable aux Terreaux.*

Assurément les actes du Gartulaire cité établissent qu'il fut un temps où Ainay était une île ; mais le cours d'eau qui formait cette île pouvait passer partout ailleurs qu'aux Terreaux, comme par exemple (et bien plus naturellement) dans les prairies de Bellecour, ou dans les terrains déprimés appelés le *Plat d'Ainay*\*.

1 Dans un acte de 1235, il est dit que Guillaume, abbé d'Ainay, et ses moines abénévisent aux Frères Pontifes (qui travaillaient à la reconstruction du pont du Rhône écroulé en 1190 lors du passage des armées des Croisés), un grand terrain situé adroite du pont sur le bas du Rhône, à la condition, entre autres, que les Frères Pontifes seront tenus de faire les travaux nécessaires pour détourner le courant du fleuve qui « s'jette sur Sainte-Hélène et menace de couper les terres et possessions de l'abbaye. (Cartulaire d'Ainay, H. 4507, f 22.)